

# Équilibres fragiles

■ Pierre-Arnaud Perrouy,  
directeur de la Ligue des droits humains ■

Un mauvais système mais le moins mauvais de tous les systèmes. Les raisons de désespérer de la démocratie ne manquent pas mais, comme le disait Winston Churchill qui avait connu des temps bien plus tragiques, on n'a rien inventé de mieux. De l'Europe à l'Amérique du Nord et du Sud, en passant par le Moyen-Orient, les démocraties traversent des périodes de fortes tensions. Les États-Unis, le Brésil, Israël, la Pologne, la Hongrie ont fait l'amère expérience de l'extrême droite au sommet de l'État. Dans d'autres pays ou régions, comme en France ou en Flandre, elle s'en rapproche dangereusement. Et même quand elle n'est pas au pouvoir, l'extrême droite parvient à imposer ses idées, comme en France lors du débat public qui a mené au vote de la loi sur l'immigration en décembre 2023.

Dans les pays où ils ont été en mesure d'exercer le pouvoir, les partis d'extrême droite ont mis en place un programme qui comporte au moins deux points communs. Le premier est leur mépris affiché pour les droits humains, notamment dans la mise en œuvre de politiques sécuritaires et discriminatoires fondées sur une vision de préférence nationale. C'est particulièrement frappant dans les mesures prises contre les personnes migrantes, leur obsession majeure. Le second point commun est d'œuvrer pour affaiblir systématiquement les contre-pouvoirs. À commencer par les juges, en particulier les juges des cours suprêmes et constitutionnelles, ce pouvoir « non-élu » qui s'oppose à « la volonté du peuple ». Mais la presse indépendante et les organisations de la société civile sont également ciblées.

La Belgique n'est heureusement pas (encore) passée par cette douloureuse expérience. Mais ce contexte montre qu'il ne faut pas prendre à la légère la posture de Nicole de Moor, et par extension du gouvernement actuel, de ne pas respecter la loi ni les décisions de justice dans la crise de l'accueil. Car le signal est dramatique : si des partis qui ne sont pas d'extrême droite peuvent s'autoriser à s'affranchir des règles les plus élémentaires de l'État de droit en toute impunité, la voie est toute tracée pour l'extrême droite si elle devait accéder au pouvoir. Pour cette raison, la question du respect de l'État de droit fait donc l'objet du premier article de cet *État des droits humains* pour l'année 2023.

Ces entorses au principe de l'État de droit s'inscrivent elles-mêmes dans un contexte de crises successives et de tensions sociales dont profite l'extrême droite, toujours habile à générer et à exploiter les peurs. Ces crises exacerbent des problèmes endémiques, comme la pauvreté ou l'accès au logement. Elles ont aussi rendu plus visible et donc moins supportable le décalage, sinon le gouffre, entre les objectifs politiques énoncés – réduire la pauvreté, lutter contre le chômage et les discriminations, mener une politique migratoire respectueuse des droits humains – et la réalité du terrain. Gouffre qui alimente la défiance envers l'action et la parole publiques, ce qui alimente encore les tensions et produit un réflexe répressif des autorités pour maintenir l'ordre social.

La crise de l'accueil peut aussi se lire dans cette perspective, mener une politique ferme même si l'on sait qu'elle ne résoudra rien. Le même phénomène est d'ailleurs en cours au niveau européen avec les discussions autour du Pacte sur la migration et l'asile. Ce durcissement autoritaire s'observe également dans la tentative du gouvernement de réduire le droit de manifester à travers le projet de loi dit « anti-casseurs », projet inutile et dangereux qui sera finalement abandonné après une forte mobilisation de la société civile. Ou encore dans la condamnation de militant·es climatiques pour une action pacifique de désobéissance civile à Zeebruges. Ce durcissement est enfin très palpable dans les violences policières lors de manifestations mais aussi dans les affaires qui ont mené à la mort de personnes jeunes d'origine étrangère. Ces décès trop nombreux montrent à quel point les forces de l'ordre peinent à prendre la mesure du racisme systémique qui persiste en leur sein. Parmi ces affaires, le jugement prononcé en décembre par le tribunal de police de Bruxelles dans l'affaire Sabrina et Ouassim marquera peut-être un tournant sur la question des courses-poursuites en Belgique.

Entre précarité sociale et durcissement, il devient difficile de mener une vie digne. Le recours à des procédures unilatérales abusives pour tenter de briser le conflit social chez Delhaize aura également marqué cette année 2023. Les nombreuses communes qui interdisent la mendicité ou lui imposent des conditions telles qu'elle en devient inopérante portent également atteinte à la dignité d'un public fragile. La dignité est également au cœur du combat que mènent les personnes intersexuées pour leurs droits. Dans une décision remarquable, la cour d'appel de Bruxelles a condamné au mois de février un hôpital pour ses manquements dans la prise en charge d'une jeune patiente. Dans un autre registre, on retiendra la dignité

des parties civiles au procès des attentats de Bruxelles qui, après un début chaotique, aura rempli son rôle avec discernement et montré l'importance du temps long des cours d'assises pour que la justice puisse opérer. Enfin, la dignité des personnes détenues dans les prisons belges reste précaire. Les menaces qui pèsent sur le Conseil central de surveillance pénitentiaire démontrent l'importance d'un contrôle indépendant des lieux de détention.

Le moins mauvais des systèmes repose sur un cadre constitué de l'État de droit, de la séparation des pouvoirs et du respect des droits fondamentaux. Ce cadre dépend lui-même d'équilibres fragiles qu'il est impératif de préserver. Alors que nos sociétés semblent se résoudre à devenir « des fabriques systémiques de situations indignes » selon l'expression de Cynthia Fleury, seul ce cadre peut nous permettre lutter en amont contre les programmes et idées d'extrême-droite et de s'opposer en aval, notamment par la voie judiciaire, aux normes et pratiques contraires aux droits humains. Le respect de l'État de droit doit être une ligne rouge absolue pour tout parti qui entend exercer le pouvoir. Seul ce cadre peut nous donner l'espace nécessaire pour définir collectivement dans quelle société nous voulons vivre et offrir une perspective digne et inspirante aux générations suivantes.